Séance du 17/11/2022 N° ordre : 05



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27 - Présents : 21 - Excusés : 6 - Votants : 25

dont 4 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET:

AFFAIRES FINANCIERES : Réactualisation des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2023

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission en préfecture : 21/11/2022

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20221117-DL2022_61-DE Date de télétransmission : 21/11/2022 Date de réception préfecture : 21/11/2022

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mil vingt-deux à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2022

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique

PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane

RAYNAUD, Sophie FAGLAIN.

EXCUSES: André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROL-

LE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNA-

DOUR), Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE: Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 fixant les tarifs pour l'année 2022 ; Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs municipaux

Entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer les tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

1) Location de salles communales

BATIMENTS	NTS SALLES		TARIFS (en €)	
DATIMENTS	SALLES	EXTERIEURS	LOCAUX	
	Salle principale	825 €	385 €	
SALLE DES FETES	Salle de réchauffement	275 €	275 €	
	Salle des sports	165 €	55 €	
	Salle Simone Veil	880 €	385 €	
Espace Culturel	Salle Yvon Chalard	330 €	143 €	
Charles Ceyrac	Salle Yves Lebas	220 €	99 €	
	Les 3 salles	1 430 €	627 €	
CLUB HOUSE	Salle principale	605 €	220 €	
	Salle principale	825 €	385 €	
	- Marchés locaux	Cf tarifs marché	Cf tarifs marché	
ESPACE VEZERE- CAUSSE	- Manifestations ou expositions à objet culturel, éducatif ou caritatif sans prix d'entrée	50 € (24 h glissante)	50 € (24 h glissante)	

Séance du 17/11/2022 N° ordre : 05

Suite n° 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission en préfecture : 21/11/2022

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20221117-DL2022_61-DE Date de télétransmission : 21/11/2022 Date de réception préfecture : 21/11/2022

Tarifs communs à toutes les salles

Tarifs communs a toutes les sailes			
	TARIFS (en €) pour les extérieurs et locaux		
CAUTION	Modalité: Ce système de caution est destiné à couvrir les frais éventuels de remise en état suite à diverses dégradations. Chaque loueur devra remettre un chèque de caution avant l'occupation. Si aucune dégradation n'est constatée à l'issue de l'état des lieux, le chèque de caution sera restitué. Cependant, en cas de dégradations, constatées par les services communaux, le chèque de caution sera encaissé. Si les frais de réparations sont supérieurs au montant de la caution, un titre de recette de la différence sera émis auprès du loueur qui devra s'en acquitter ou un constat amiable sera établi pour une prise en charge par sa compagnie d'assurance.		
ARRHES	30 % du montant de la location Modalité: Lors de la réservation de la salle, le versement d'arrhes correspondant à 30% du prix de la location sera exigé. Les arrhes, encaissés auprès du Trésor Public, seront déductibles du prix total de la location.		
FORFAIT D'ANNULATION	Modalité: Lors de la réservation, le versement d'un forfait d'annulation sera exigé mais non encaissé. Ce forfait est demandé pour les locations gratuites et payantes. Si l'annulation de la réservation intervient avant le délai d'un mois qui précède la location, le forfait d'annulation sera restitué. Passé ce délai, il sera définitivement encaissé. Une lettre de désistement sera exigée au réservataire dans chaque cas et devra être justifiée.		
FRAIS D'ENTRETIEN ET D'INSTALLATION - Rangement et entretien des chaises et tables par les services de la Mairie - Préparation de la salle par les services de la Mairie (installation chaises et/ou tables)	215 € 310 €		
SYSTÈME DE GRATUITE	 Pour les associations de Saint-Pantaléon-de-Larche: Une seule gratuité autorisée par an et par association et sur une salle uniquement. En cas d'annulation, possibilité de reporter cette gratuité à une autre date (préavis d'un mois minimum sinon encaissement du dédit). Pour les associations de l'ex CCVC (Chartrier-Ferrière, St-Cernin-de-Larche, Larche, Lissac-sur-Couze et Chasteaux): Une seule gratuité autorisée par an et par association uniquement sur l'Espace Vézère-Causse. Pour les réunions politiques dans le cadre électoral: Gratuité uniquement de la salle des Fêtes, la Salle Simone Veil située dans l'Espace Culturel Charles Ceyrac, le Club House et l'espace Vézère-Causse. Pour le personnel communal: Pas de gratuité mais application du tarif local. 		

Séance du 17/11/2022 N° ordre : 05

Suite n° 2

Mise à disposition de containers à poubelle (770 litres)

28 € par container

Modalité: Lors d'une location de la salle des Fêtes, de l'espace Vézère-Causse et du club House, le titulaire de la location, excepté les associations locales, pourra avoir à disposition des containers à poubelle et devra s'acquitter lors de la remise des clés du montant total de ce prêt. Si le titulaire de la location ne souhaite pas de containers, il a obligation de récupérer tous les déchets et de laisser les salles sans détritus.

2) Occupation du domaine public

a/ Marché du dimanche matin sur la place du Docteur Blusson

Emplacement régulier	le ml / jour	0,30 €
Emplacement occasionnel	le ml / jour	0,80 €
Branchement électrique Par jour 1,10 €		
Modalité : Paiement trimestriel selon feuille de présence		

b/ <u>Camion magasin vente (camion outil, pizza, food truck...) :</u> <u>occupation limitée uniquement aux espaces publics du centre</u> <u>bourg</u>

Emplacement ½ journée	le m²	1,00 €
Modalité : Les m² sont calculés sur la base de la surface du camion de vente et/ou		

de la remorque conformément à la carte grise du véhicule. Les surfaces des extensions destinées à la vente sont prises en compte (auvents, chapiteau etc...) à raison de 1€ le m².

Emplacement uniquement sur les espaces publics du centre bourg. Par conséquent, aucune occupation n'est autorisée sur d'autres lieux (stade, Bernou....).

c/ Cirques – Spectacles – Expositions: occupation limitée uniquement aux espaces publics du centre bourg (excepté pour les emplacements de plus de 250 m² et selon la capacité d'accueil de la commune)

Petits cirques ou autres expositions (moins de 250 m²)	Forfait / jour	105€
	Caution	310 €
Petits cirques ou autres expositions (moins de 250 m²)	Forfait / jour	105€
	Caution	310 €
Grands cirques ou autres expositions (plus de 250 m²)	Forfait / jour	210 €
	Caution	620 €
Autres spectacles (marionnettes, guignol etc)	Forfait / jour	30 €
Villages expo	Forfait / jour	210 €

<u>Modalité</u>: Emplacement uniquement sur les espaces publics du centre bourg. Par conséquent, aucune occupation n'est autorisée sur d'autres lieux (stade, Bernou....) sauf pour les occupations supérieures à 250 m² en fonction de la capacité d'accueil de la commune.

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission en préfecture : 21/11/2022

3) Utilisation des courts de tennis

Location d'un terrain de tennis pour 1 heure	10 €
--	------

Séance du 17/11/2022 N° ordre : 05

Suite n° 3

4) Photocopies et Fax

Photocopie en noir et blanc (A4 ou A3)	0,15 € par copie
Photocopie en couleur (A4 ou A3)	0,35 € par copie
Fax	0,35 € par page

5) <u>RAMASSAGE OBJETS ENCOMBRANTS OU VÉGÉTAUX à destination de la déchetterie</u>

6) <u>Cimetière communal</u>: les tarifs ci-dessous s'entendent sans les droits d'enregistrement et un tiers du produit du cimetière est reversé au centre communal d'action sociale.

a/ CONCESSION DE TERRAIN

	PERPETUELLE	TRENTENAIRE
Simple (150x270)	1 500 €	500 €
Double (230x270)	3 000 €	1 000 €

b/ **COLUMBARIUM**

	15 ANS	TRENTENAIRE
Petite case	350 €	500 €
Grande case	700 €	1 000 €

c/ **CAVURNE**

	TRENTENAIRE
Cavurne	500 €

d/ JARDIN DES ROSES

		TRENTENAIRE
Emplacement dans Jardin des roses		500 €

e/ **DIVERS**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission en préfecture : 21/11/2022

Dépositaire	Gratuit (6 mois)
Taxe d'inhumation	Aucune

7) MEDIATHEQUE MUNICIPALE

		TARIFS	TARIFS (en €)	
FORFAITS	DESCRIPTIF	Communes extérieures	Communes locales (cf légende)	
Forfait niveau 1	Prêt de livres CD/DVD (caution demandée)	10 € par foyer et par an	Gratuit	

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20221117-DL2022_61-DE Date de télétransmission : 21/11/2022 Date de réception préfecture : 21/11/2022

Séance du 17/11/2022 N° ordre : 05

Suite n° 4

		TARIFS (en €)			
FORFAITS	DESCRIPTIF	Communes	Communes		
	DEGOKII TII	extérieures	locales		
			(cf légende)		
	Prêt de livres				
	Prêt de liseuses (caution demandée)	40 €	20 €		
Forfait	Accès Wifi + Prêt de matériel si				
niveau 2	nécessaire	par foyer et	par foyer et		
	Grainothèque Aide à la télé déclaration, carte grise,	par an	par an		
	carte d'identité, etc				
	Prêt de livres				
	Prêt de liseuses (caution demandée)				
	Accès Wifi + Prêt de matériel si	80 € par	40.6		
	nécessaire		40 € par		
Forfait	Grainothèque Aide à la télé déclaration, carte grise,	personne et	personne et		
niveau 3	carte d'identité, etc	par module	par module		
	Accès à un module informatique (selon				
	liste proposée)				
	Module supplémentaire	40 € par	40 € par		
		personne	personne		
- Tarifs « Communes locales » : pour les résidents des communes de					
Légende	Pantaléon-de-Larche, Saint-Cernin-de-Larche, Chasteaux et Lissac ;				
Legende	- Tarifs « Communes extérieures » : pour les résidents extérieurs aux				
communes cités au-dessus.					
	Impressions possibles uniquement pour les formules payantes dans la limite				
Reprographie	stricte de l'objet du stage et d'un maximum de 30 pages Recto/Verso par				
op. ograpine	personne et par an. Aucuns travaux personnels extérieurs aux prestations				
médiathèque ne sont autorisés.					

	TARIFS (en €)	
CAUTIONS	Communes locales et extérieures	
Prêts de CD/DVD	50 €	
Prêts de matériels	300 €	

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 17 novembre 2022,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission en préfecture : 21/11/2022